

**COMITE REGIONAL  
de  
L' HABITAT  
et  
de L' HEBERGEMENT**

**CRHH séance plénière du 10 Juillet 2017**

**Relevé de décisions**

# **Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement**

**Lundi 10 Juillet 2017 – 14h30 à 17h00**

**Préfecture de région – Salon d'honneur (2<sup>e</sup> étage)**

## **Ordre du jour**

### **Introduction**

**Retour des bureaux du CRHH du 14/03/17 et 27/06/17**

**A – Bilan régional 2016 de la politique de l'habitat en PACA**

**B – Plan quinquennal de développement des pensions de famille**

**C – État des lieux de la procédure d'exemption des obligations SRU 2018-2019**

**D – Avis du CRHH sur le bilan triennal SRU 2014-2016**

**E – Signature de la convention régionale Handitoit**

## **Liste des participants**

### **Président :**

- Monsieur Stéphane BOUILLON, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

### **Le premier collège :**

- Madame Arlette FRUCTUS, Conseil régional
- Madame Sylvie CARREGA, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- Monsieur Jean-Claude FERAUD, Métropole Aix-Marseille-Provence
- Monsieur Christophe BIANCI, Communauté d'agglomération Durance-Luberon-Verdon
- Monsieur Philippe POULEAU, Communauté d'agglomération Provence-Alpes-Agglomération

### **Le deuxième collège était représenté par :**

- Monsieur Bernard OLIVER, Association Régionale HLM PACA-CORSE
- Monsieur Philippe OLIVIERO, Association Régionale HLM PACA-CORSE
- Monsieur Xavier SORDELET, Association Régionale HLM PACA-CORSE
- Monsieur Hervé GHIO, Fédération des Établissements publics locaux
- Madame Claude BERTOLINO, Établissement Public Foncier PACA
- Madame Nathalie ORTET, Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs
- Monsieur Stéphane PEREZ, Fédération des Promoteurs Immobiliers
- Monsieur Pierre RICHAUD, UNGE
- Monsieur Jean-Paul SANTONI, Caisse des Dépôts et Consignations

### **Le troisième collège était représenté par :**

- Monsieur Fathi BOUAROUA, Fondation Abbé Pierre
- Monsieur Abdelkader ATIA, Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
- Monsieur Marc JEANJEAN, Union Professionnelle du logement accompagné
- Monsieur Patrick HAUTIERE, Association Consommation Logement et Cadre de Vie
- Madame Catherine BLANC-TARDY, Syndicat de défense des propriétaires et copropriétaires
- Madame Armand BENICHOU, HANDI'TOIT Provence
- Monsieur Jean-Marie VIAL, Union Nationale de la Propriété Immobilière 13
- Monsieur Bernard WIBAUX, Habitat et Développement

### **Autres participants :**

- Monsieur Philippe SAGNES, UESL
- Madame Karine DZIWULSKI-DEBEVER, Fédération inter-caisses d'allocations familiales PACA-CORSE
- Monsieur Didier ROULET, Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes
- Madame Marie-Claude MONDIET, UHRAJ PACA
- Mesdames Hélène DELMOTTE et Dominique CHECCONI, Métropole Nice-Côte-d'Azur
- Messieurs Serge LERDA et Fabrice AVIT, Métropole Aix-Marseille-Provence
- Madame Christelle MOUREN, Métropole Aix-Marseille-Provence

## Relevé de décisions

CRH séance plenière du 10 juillet 2017

de L' HEBERGEMENT

et

L' HABITAT

de

COMITE REGIONAL



## Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

Lundi 10 juillet 2017 - 14h30 à 17h00

Prefecture de région - Salon d'honneur (2<sup>e</sup> étage)

### Ordre du jour

### Introduction

Retour des bureaux du CRH du 14/03/17 et 27/06/17

A - Bilan régional 2016 de la politique de l'habitat en PACA

B - Plan quinquennal de développement des pensions de famille

C - Etat des lieux de la procédure d'exemption des obligations SRU 2018-2019

D - Avis du CRH sur le bilan triennal SRU 2014-2016

E - Signature de la convention régionale Handicap

- Autres participants :**
- Madame Christelle MOUREN, Métropole Aix-Marseille-Provence
  - Messieurs Serge LERDA et Fabrice AVIT, Métropole Aix-Marseille-Provence
  - Mesdames Hélène DELMOTTE et Dominique CHECONI, Métropole Nice-Côte-d'Azur
  - Madame Marie-Claude MONDRET, UHRAJ PACA
  - Monsieur Didier ROULET, Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes
  - PACA-CORSE
  - Madame Karine DZWULSKI-DEBEVER, Fédération Inter-caisse d'allocations familiales
  - Monsieur Philippe SAGNES, UESL

**Autres participants :**

- Monsieur Bertrand WIBAUX, Habitat et Développement
  - Monsieur Jean-Marie VIAL, Union Nationale de la Propriété Immobilière 13
  - Madame Armand BENICHOU, HANDI'TOIT Provence
  - Madame Catherine BLANC-TARDY, Syndicat Consommation Logement et Copropriétaires
  - Monsieur Patrick HAUTIERE, Association Consommation Logement et Cadre de Vie
  - Monsieur Marc JEANJEAN, Union Professionnelle du logement Accompagné
  - Monsieur Abdelkader ATIA, Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPL)
  - Monsieur Fahy BOUAROUA, Fondation Abbé Pierre
- Le troisième collège était représenté par :**

- Monsieur Jean-Paul SANTONI, Caisse des Dépôts et Consignations
  - Monsieur Pierre RICHAUD, UNGE
  - Monsieur Stéphane PEREZ, Fédération des Promoteurs Immobiliers
  - Madame Nathalie ORTEL, Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs
  - Madame Claudie BERTOLINO, Etablissement Public Foncier PACA
  - Monsieur Hervé GHOI, Fédération des Etablissements publics locaux
  - Monsieur Xavier SORDET, Association Régionale HLM PACA-CORSE
  - Monsieur Philippe OLIVIERO, Association Régionale HLM PACA-CORSE
  - Monsieur Bertrand OLIVIER, Association Régionale HLM PACA-CORSE
- Le deuxième collège était représenté par :**

- Monsieur Philippe POULEAU, Communauté d'agglomération Provence-Alpes-Agglomération
  - Monsieur Christophe BIANCI, Communauté d'agglomération Duranç-Luberon-Verdon
  - Monsieur Jean-Claude FEAUD, Métropole Aix-Marseille-Provence
  - Madame Sylvie CARRÉGA, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
  - Madame Aliette FRUCTUS, Conseil régional
- Le premier collège :**

- Monsieur Stéphane BOUILLOU, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- Président :**

**Liste des participants**

- Madame Sophie MIGOULE, CA Cannes-Pays de Lérins
- Madame Laurence SAUZY, CA Grand-Avignon
- Madame Cathy HEYTE, CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette
- Monsieur Aurélien SAVY, CA Grands-Avignons
- Madame Laurence COLOMBE, CA Toulon-Provence-Méditerranée
- Madame Catherine FLACHERE, DDT 04
- Madame Nathalie COQUELET, DDTM 83
- Monsieur Francisco RUDA, DDTM 83
- Monsieur Yves ROUSET, Préfecture Bouches-du-Rhône
- Messieurs Gilles Servantin, Dominique BERGE, Sylvain HOUPIN et Aurélien CHAZEL,
- Monsieur Sébastien DTM 13
- Messieurs Serge CASTEL, DDTM 06
- Messdames Annick BAILLE, Magali LABRUYERE et Delphine JACOUD, DDT 84
- Madame Axelle BICHERON, Sous-préfecture d'Arles
- Monsieur Jean-Marc SENATEUR, Sous-préfecture d'Istres
- Madame Josiane HAS-FALANGA, Sous-préfecture d'Istres
- Messdames Chantal GIOVANOLLA, et FAOLAN Préfecture Bouches-du-Rhône
- Monsieur Laziz BERKHANE, Conseil départemental du Valclusé
- Monsieur Pascal GALLARD, ARHM
- Monsieur Christian MAGUIRA, FAPIL-API
- Monsieur Eric BOUSET, Conseil régional PACA-CORSE
- Messdames Marylène MONGALVY, Eugénie DAGUANNO et Jeanne BENIHYA-VERDE
- Madame Ammandine MARTIN, DDCS 83
- Monsieur Hervé TERRIEN, ARS
- Madame Muriel ANDRIEU-SEMEL, ARS
- Madame Magali ADJIMIAN, SOLHA PROVENCE
- Madame Corinne TOURASSE, Directrice DREAL-PACA
- Messdames Géraldine BIAU, Ève LESUEUR, Audrey DONNAREL-PONT, DREAL-PACA
- Messieurs Yves LE TRIONNAIRE et Johan CRAUSAZ, DREAL-PACA
- Messieurs Olivier AUDIBERT-TROI, CAF Dracénie
- Monsieur Francis ADOLPHE, CA Venetoux-Comtat-Venaisin
- Monsieur Gilles VÈVE, CA Venetoux-Comtat-Venaisin
- Monsieur Jean-Pierre SOURELLAT, CAF Marseille
- Madame Chantal VARRELITE, CA Toulon-Provence-Méditerranée
- Monsieur Laurent QUARANTA, Association des Paralyseés de France
- Monsieur Paul CASTEL, ARS
- Messieurs Sylvain VEDEL et David DI DIO BALSAMO, DDT 05
- Madame Brigitte REYNAUD, Conseil départemental 04
- Monsieur Gilibert SAUVAN, Conseil départemental 04
- Monsieur Gilles VEVE, CA Venetoux-Comtat-Venaisin
- Monsieur Olivier AUDIBERT-TROI, CAF Dracénie
- Monsieur Francis ADOLPHE, CA Venetoux-Comtat-Venaisin
- Monsieur Gilles VÈVE, CA Venetoux-Comtat-Venaisin
- Monsieur Jean-Pierre SOURELLAT, CAF Marseille
- Madame Chantal VARRELITE, CA Toulon-Provence-Méditerranée
- Monsieur Laurent QUARANTA, Association des Paralyseés de France
- Monsieur Paul CASTEL, ARS
- Messieurs Sylvain VEDEL et David DI DIO BALSAMO, DDT 05

**Excuses :**

- Messieurs Yves LE TRIONNAIRE et Johan CRAUSAZ, DREAL-PACA
- Messdames Géraldine BIAU, Ève LESUEUR, Audrey DONNAREL-PONT, DREAL-PACA
- Madame Corinne TOURASSE, Directrice DREAL-PACA
- Madame Muriel ANDRIEU-SEMEL, ARS
- Monsieur Hervé TERRIEN, ARS
- Madame Ammandine MARTIN, DDCS 83
- Monsieur Hervé SUE, FNARS
- Madame Muriel ANDRIEU-SEMEL, DRDSCS
- Monsieur Eric BOUSET, Conseil régional PACA-CORSE
- Messdames Marylène MONGALVY, Eugénie DAGUANNO et Jeanne BENIHYA-VERDE
- Madame Ammandine MARTIN, DDCS 83
- Monsieur Hervé TERRIEN, ARS
- Madame Muriel ANDRIEU-SEMEL, ARS
- Madame Magali ADJIMIAN, SOLHA PROVENCE
- Madame Corinne TOURASSE, Directrice DREAL-PACA
- Messdames Géraldine BIAU, Ève LESUEUR, Audrey DONNAREL-PONT, DREAL-PACA
- Messieurs Yves LE TRIONNAIRE et Johan CRAUSAZ, DREAL-PACA
- Monsieur Olivier AUDIBERT-TROI, CAF Dracénie
- Monsieur Francis ADOLPHE, CA Venetoux-Comtat-Venaisin
- Monsieur Gilles VÈVE, CA Venetoux-Comtat-Venaisin
- Monsieur Jean-Pierre SOURELLAT, CAF Marseille
- Madame Chantal VARRELITE, CA Toulon-Provence-Méditerranée
- Monsieur Laurent QUARANTA, Association des Paralyseés de France
- Monsieur Paul CASTEL, ARS
- Messieurs Sylvain VEDEL et David DI DIO BALSAMO, DDT 05
- Madame Brigitte REYNAUD, Conseil départemental 04
- Monsieur Gilibert SAUVAN, Conseil départemental 04
- Monsieur Gilles VEVE, CA Venetoux-Comtat-Venaisin
- Monsieur Olivier AUDIBERT-TROI, CAF Dracénie
- Monsieur Francis ADOLPHE, CA Venetoux-Comtat-Venaisin
- Monsieur Gilles VÈVE, CA Venetoux-Comtat-Venaisin
- Monsieur Jean-Pierre SOURELLAT, CAF Marseille
- Madame Chantal VARRELITE, CA Toulon-Provence-Méditerranée
- Monsieur Laurent QUARANTA, Association des Paralyseés de France
- Monsieur Paul CASTEL, ARS
- Messieurs Sylvain VEDEL et David DI DIO BALSAMO, DDT 05

Le secrétariat du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement est assuré par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

- Madame Marie-ANGE PORT-LLEVET, Conseil départemental 04
- Monsieur Gérard TENOUX, Conseil départemental 05
- Mesdames Martine VASSAL, Conseil départemental 13
- Monsieur Marc GIRAUD, Conseil départemental 83
- Madame Caroline DEPALLENS, Conseil départemental 83
- Monsieur Maurice CHABERT, Conseil départemental 84
- Madame Corinne TESTUD-ROBERT, Conseil départemental 84
- Monsieur Bertrand JEANNET-PERALTA, CA Durance-Luberon-Verdon-Agglomération
- Monsieur Gérald BRULAS, DDCS 04
- Madame Géraldine MEYER, Union inter-fédérale des Organismes Privés, non lucratifs,
- Madame Rose SERGENT, Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Reinsertion Sociale
- Monsieur Jean-Pierre SOURELLAT, Fédération Inter-caisses d'allocations familiales PACA-
- CORSE
- Monsieur Patrick FAUCHEZ, Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs
- Monsieur Arnaud POULY, DDCS 83

- Monsieur le Président Stéphane BOUILLON, préfet de région, ouvre la séance et remercie les personnes présentes pour leur participation.
- Il remarque que ce CRH intervient à la suite de plusieurs événements majeurs en matière de conduite des politiques de l'habitat, notamment la loi égalité et citoyenneté et la création d'un nouveau ministère de la Cohésion des territoires.
- Monsieur le Président Stéphane BOUILLON, préfet de région, ouvre la séance et remercie les personnes présentes pour leur participation.
- Il remarque que ce CRH intervient à la suite de plusieurs événements majeurs en matière de conduite des politiques de l'habitat, notamment la loi égalité et citoyenneté et la création d'un nouveau ministère de la Cohésion des territoires.
- M. le préfet sollicite la salle sur les questions éventuelles avant le démarrage des dossier présentés à l'ordre du jour du CRH.
- M. le préfet sollicite la salle sur les questions éventuelles avant le démarrage des dossier présentés à l'ordre du jour du CRH.
- Prises de paroles liminaires

- M. Fathi BOUAROUA, Fondation Abbé Pierre, rappelle qu'il y a une urgence dramatique pour les personnes à la rue car les solutions proposées sont insuffisantes, l'hébergement d'urgence est sous-dimensionné. Il demande un effort à l'ensemble des collectivités locales, en particulier à Marsella où la situation est explosive. Il observe de nombreuses démissions des associations, et dresse une liste de problèmes récurrents tels que l'accès à l'eau ou celui de personnes, parfois malades, qui dorment dehors. Il met en garde contre cette situation si rien est fait.
- M. Le Préfet a connaisance du manque de places en hébergement d'urgence même s'il rappelle que le nombre de places en hébergement d'urgence a doublé depuis quelques années et pas seulement sur Marsella. Il recherche des solutions dans certaines communes pour les demandeurs d'asile et souhaiterait que les associations soient plus présentes en réunions publiques pour le soutenir face à certaines déclarations. L'état crée donc de nouvelles places d'accueil et d'orientation à Vaucluse (PDALHPD) et travaille avec la ville de Marsella à la création d'un UHU (Unité d'hébergement d'urgence). Il appelle enfin qu'il demande régulièrement des moyens supplémentaires, car même si les crédits ont été travaillé avec la ville de Marsella à la création d'un UHU (Unité d'hébergement d'urgence), il soutient face à certaines déclarations. L'état crée donc de nouvelles places d'accueil et d'orientation à Vaucluse (PDALHPD).
- Plan Départemental d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées du Vaucluse (PDALHPD)
- Avis favorable à l'unanimité pour le bilan du 2<sup>me</sup> PDALHPD du Vaucluse.
- Avis favorable à l'unanimité pour le projet du 3<sup>ème</sup> PDALHPD du Vaucluse.
- AVIS favorable à la majorité (3 abstentions)
- Résiliation des conventions de délégation du contingent préfectoral aux communes

Bureau du 27/06/17

- AVIS favorable à l'unanimité pour le projet du 3<sup>ème</sup> PDALHPD du Vaucluse.
- AVIS favorable à l'unanimité pour le bilan du 2<sup>me</sup> PDALHPD du Vaucluse.
- Résiliation des conventions de délégation du contingent préfectoral aux communes
- AVIS favorable à la majorité (3 abstentions)
- Fusion absorption : SNHM-DOMICIL-PHOCÉENNE
- AVIS favorable à la majorité (1 abstention). La nouvelle entité résultant de la fusion des 3 organismes s'appelle SA-HLM-UNICIL.

Bureau du 14/03/17

### Comptes-rendus des bureaux du CRH du 14/03/17 et 27/06/17

- M. Le Préfet a connaisance du manque de places en hébergement d'urgence même s'il rappelle que le nombre de places en hébergement d'urgence a doublé depuis quelques années et pas seulement sur Marsella. Il recherche des solutions dans certaines communes pour les demandeurs d'asile et souhaiterait que les associations soient plus présentes en réunions publiques pour le soutien face à certaines déclarations. L'état crée donc de nouvelles places d'accueil et d'orientation à Vaucluse (PDALHPD) et travaille avec la ville de Marsella à la création d'un UHU (Unité d'hébergement d'urgence). Il soutient face à certaines déclarations. L'état crée donc de nouvelles places d'accueil et d'orientation à Vaucluse (PDALHPD) et travaille avec la ville de Marsella à la création d'un UHU (Unité d'hébergement d'urgence).
- AVIS favorable à l'unanimité pour le bilan du 2<sup>me</sup> PDALHPD du Vaucluse.
- AVIS favorable à l'unanimité pour le projet du 3<sup>ème</sup> PDALHPD du Vaucluse.
- AVIS favorable à la majorité (3 abstentions)
- Résiliation des conventions de délégation du contingent préfectoral aux communes
- AVIS favorable à la majorité (3 abstentions)
- Fusion absorption : SNHM-DOMICIL-PHOCÉENNE
- AVIS favorable à la majorité (1 abstention). La nouvelle entité résultant de la fusion des 3 organismes s'appelle SA-HLM-UNICIL.

M. Stéphane PEREZ, FPPI-Provence, se réjouit de la contribution des promoteurs dans la production de logements sociaux et souligne le bon partenariat entre les promoteurs et les bailleurs sociaux. Par ailleurs, il attire l'attention des services de l'Etat sur le nombre important de reccours portés sur les projets immobiliers en PACA. Il donne l'exemple d'implantation d'entreprises rendue impossible à cause de reccours qui empêchent la construction de nouveaux logements. Il demande qu'un travail de réflexion soit mené sur le sujet et remonte au niveau national.

M. Le Préfet rappelle que la législation contre le recours abusif à change récemment. Cela dissuade contre le « racket » et la perte de valeur immobilière qui est inacceptable. Une analyse des reccours doit donc être menée pour dissuader les recours abusifs comme le prévoit la loi aujourd'hui.

Mme Claude BERTOLINO, EPF-PACA, intervient au sujet de l'intermédiation locative et remarque que, d'après la carte présente, le Var ne produit pas d'intermédiation locative (IML) en communes carrees. D'ailleurs, pour des raisons de vacance, l'EPF-PACA a voulu mettre en place de l'IML que, malgré concrètes par le conventionnement sur le parc privé en attendant que l'on construise du logement social. Néanmoins, il n'y a pas assez d'opérateurs sur notre territoire, en particulier pour réaliser des petites opérations d'acquisition amélioration. M. Bouarou rappelle aussi la problématique des propriétaires occupants très sociaux. Le dispositif Proclivis (micro-crédit social) a eu des effets positifs pour dynamiser des opérations sur des copropriétés comme à Miramas. Il souhaite que ce dispositif soit de nouveau étudié. Enfin, M. Bouarou pose la question des plafonds des loyers : les ménages ne peuvent plus entrer dans le logement social car leurs ressources ne sont insuffisantes. Cette population n'est pas la cible visée pour l'IML. La faiblesse de ressources ne doit pas exclure l'accès aux ménages de certaines personnes.

## Interventions

Présentation par Geraldine BLAU, DREAL-PACA (cf. Document)

A - Bilan régional 2016 de la politique de l'habitat en PACA

Me Géraldine BIAU, DREAL-PACA, explique que l'évolution majeure sur le PLA adaptée résiduelle est due à la forte demande des propriétaires de terrains plus élevés et aux difficultés rencontrées dans le montage des opérations et leur équilibre financier. Elle analyse les difficultés rencontrées dans les territoires de gestion et la DREAL connaît bien les besoins des Alpes-Maritimes malgré la subvention complémentaire du PLA adaptée. Cela passe par les délégataires des opérations de résidence sociale n'est pas possible dans les Alpes-Maritimes malgré la subvention complémentaire du PLA adaptée. Cela est du essentiellement à un fonctionnement trop cher.

M. Didier ROULET, URHAJ-PACA, rapporte que l'équilibre des opérations de résidence sociale n'est engagé sur un détail d'instruction sans avoir eu au préalable une concertation et un accord des services instructeurs.

Me Géraldine BIAU, DREAL PACA, explique que l'évolution majeure sur le PLA adaptée résiduelle dans le fait que les demandes de PLA adaptées ne feront plus l'objet d'un appel à projet ponctuel mais qu'elles seront traitées au fil de l'eau, dans le cadre de l'instruction classique des demandes d'accord sur les DDT et les délégataires des aides la pierre. La DREAL ne peut donc pas s'engager sur un détail d'instruction sans avoir eu au préalable une concertation et un accord des services instructeurs.

Mme Géraldine BIAU, DREAL PACA, explique que l'évolution majeure sur le PLA adaptée résiduelle dépose des dossier de PLA adaptée durant les trois premières années et apprécie les simplifications réalisées en 2017. Néanmoins, SOLIA-PROENCE souhaite traiter que les dossiers soient traités sous un détail de deux mois et un engagement de la part des services instructeurs.

Me Magali ADJIMIAN, SOLIA-PROENCE et SA-UES-Habitat-Pack, informe le CRH qu'il y a des modifications de PLA adaptée durant les trois premières années et apprécie les simplifications réalisées en 2017. Néanmoins, SOLIA-PROENCE souhaite traiter que les dossiers soient traités sous un détail de deux mois et un engagement de la part des services instructeurs.

M. Didier ROULET, URHAJ-PACA, confirme que la redévançage comprend tout et ne doit pas être confondu avec l'aide à l'accompagnement de la personne (16€/jour/personne). Généralement il n'y a pas de la redévançage.

M. Fathi BOUAROUA, Fondation Abbé Pierre, indique que les charges doivent être comprises dans la redévançage calculée par les structures. Or, la commission devra être vigilante sur ce point car, pour ce type d'hébergement, les charges sont régulièrement exclues de la redévançage pour équilibrer les opérations. La Fondation Abbé Pierre souhaite également la question de la prise en charge du mobilier et de l'aménagement intérieur des structures. En effet, aucun financement n'est prévu pour ce type de dépenses. Certaines projets financent ces postes mais les imputent aux personnes hébergées dans le cadre de la redévançage.

M. Patrick HAUTIERE, CLCV, demande comment sont déterminés les loyers?

M. Léopold CARBONNEL, DRDSCS 13, répond que les appels aux différents partenaires et que les documents sont mis en ligne sur le site de la DRDSCS. L'appel à l'initiative est ouvert à l'ensemble des opérateurs, il n'y a pas de différence de cotisation entre les pensions de famille et les résidences d'accueil (16€/jour). Néanmoins, les résidences d'accueil doivent prévoir la prise en charge psychologique et donc la capacité du secteur psychologique à accompagner les résidents. L'ARS sera invitée au comité régional d'instruction. La DRDSCS souhaite travailler en bonne harmonie avec les services psychiatriques de la région. La DRDSCS indique également que l'ARS peut financer des emplois d'infirmier à temps partagé pour un rôle d'accompagnement mais qu'il s'agit là d'une démarche volontaire de l'ARS et non obligatoire.

M. Hervé SUE, FNARS, interroge les services de l'état sur la manière dont la transparence et la communication sont assurées sur l'appel à projet Pension de famille. Il souhaite aussi connaître la répartition entre pension de famille et résidence accueill, et enfin la place de l'ARS dans le comité de validation des projets.

M. Marc JEANJEAN, UNAFO, informe le CRH que l'UNAFO a participé activement auprès de la DDCS/PP aux différents partenaires et que les documents sont mis en ligne sur le site de la DRDSCS. L'appel à l'initiative est ouvert à l'ensemble des opérateurs, il n'y a pas de différence de cotisation entre les pensions de famille et les résidences d'accueil (16€/jour). Néanmoins, les résidences d'accueil doivent prévoir la prise en charge psychologique et donc la capacité du secteur psychologique à accompagner les résidents. L'ARS sera invitée au comité régional d'instruction. La DRDSCS indique également que l'ARS peut financer des emplois d'infirmier à temps partagé pour un rôle d'accompagnement mais qu'il s'agit là d'une démarche volontaire de l'ARS et non obligatoire.

## Interventions

### **Présentation par Léopold CARBONNEL, DRDSCS 13 (cf. Document)**

### **B - Plan quinquennal de développement des pensions de famille**

- Mme Arlette FRUCTUS, CONSEIL RÉGIONAL PACA, informe les membres du CRH sur la délibération cadre pris en décembre pour la région concernant son orientation sur l'habitat autour du développement économique, de la réhabilitation, du logement pour les jeunes et de la rénovation urbaine. Le 7 juillet, le Conseil Régional a adopté cette délibération pour conforter ces orientations :
- Mme Geraldine BIAU, DREAL PACA, propose qu'un chantier soit lancé sur le micro-crédit social en PACA et lance un appel au CRH pour qu'il soit piloté par un de ses membres.
- Adoptation d'une convention sur logement handicap (Handicap Provence)
- Chantier sur le logement pour les jeunes avec Action Logement
- Prise en compte des jeunes, handicaps dans les documents de plan local
- Actions avec les agences d'urbanisme pour mieux appréhender ces enjeux

M. Jean-Claude FERRAUD, Métropole AMP, demande au préfet si d'autres communes de la métropole

de mieux desservir son territoire dans les années à venir et d'ajuster ses priorités.  
L'exemption des obligations sur 2 ans permet à la métropole de travailler à un plan de mobilité afin proposer 28 communes à l'exemption dont 23 au titre de la desserte en transport en commun.

Mme Arlette FRUCTUS, Conseil Régional PACA, précise que la métropole Aix-Marseille-Provence a

M. le Préfet illustre l'exemple de la ville de Tarascon au titre de l'inconstructibilité.

Mme Géraldine BIAU, DREAL-PACA, rappelle que ce sont les communes comprises dans une unité urbaine de moins de 30 000 habitants qui sont concernées par le critère de desserte en transport en commun. Aussi, la proposition d'une commune à l'exemption ne vaut pas dire qu'elle soit exemptée. Les DDT(M) analysent les demandes des EPCI. A ce stade la DREAL ne peut pas donner d'éléments supplémentaires sur l'analyse des demandes.

M. Philippe OLIVIERO, ARHLM-PACA-Corse, remarque que le critère se rapportant à la desserte en gésition des transports. Il souhaite ainsi connaître la répartition des communes proposées entre le critère d'inconstructibilité et celui de desserte en commun.

Mme Géraldine BIAU, DREAL-PACA, rappelle la loi et les modalités de sa mise en œuvre, et elle présente l'avancement de ce dossier.  
Présentation par Géraldine BIAU, DREAL PACA (cf. Document)

**2019**

## C - Etat des lieux de la procédure d'exemption des obligations SRU 2018-

M. Leopold CARBONNE, DRDSICS, informe qu'il n'a pas d'autres informations pour le moment.

Mme Arlette FRUCTUS, Conseil Régional PACA, rappelle qu'en 2014 il avait été décidé de mettre en place un comité des financeurs associant l'Etat, les EPCI et la région pour travailler sur les engagements financiers de chacun. Qu'en est-il à ce stade ? Elle interroge ensuite les services de cohésion des territoires sur savoir si le plan quinquennal pour le logement d'abord annoncé par le ministre de l'Etat pour 2019 est un nouveau plan.

M. le Préfet répond que les lignes budgétaires sont aujourd'hui annulées pour l'Etat. Le gouvernement refléchit à la possibilité de passer à des budgets quinquennaux au niveau national mais cela n'est pas encore possible.

XXX interroge les services de l'Etat sur la faisabilité à traduire les engagements en crédits de fonctionnement au travers d'une convention au moins triennale, voire idéalement pour 5 ans. Ce type de convention permettrait aux associations d'avoir plus de visibilité sur la suite et de travailler de façon stabilisée.

Mme Muriel ANDRIEU-SEMEL, ARS, prend note de toutes ces demandes et fera remonter celles-ci aux personnes en charge des dossier. Elle fait part de la nécessité de l'articulation entre service de la psychiatrie et de l'habitat pour définir les orientations.

M. Marc JEANJEAN, UNAF, affirme que la présence de l'ARS au comité est indispensable. Aujourd'hui il y a un fort besoin d'articulation entre service de la psychiatrie et de l'habitat. Outre le fait de réaliser (résidence d'accueil de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume).

a donc pas d'équipement dans le 06 afin d'équilibrer les opérations. Il donne un exemple dans le Var,

M. le Préfet précise que les arrêtés de carence sont proposés suite à un travail départemental le cas de chaque commune et de tenir une séance de CRH sur 3 jours pour entendre les préoccupations des communes. Un vote commun par commune impliquerait de M. le Préfet précisant que les arrêtés de carence sont proposés suite à un travail départemental et une concertation des communes. Un vote commun par commune impliquerait de

par commune ou sur l'ensemble. M. Fathi BOUAROUA, Fondation Abbé-Pierre et Mme Catherine BLANC-TARDY du syndicat de défense des propriétaires et copropriétaires demandent si le CRH doit donner son avis commune M. Philippe OLIVIERO, AR-HLM et Mme Claude BERTELINO, EFP-PACA, demandent de clarifier si

membres du CRH puissent donner leur avis sur les résolutions citées.

la proposition d'exemption aux obligations SRU 2018-2019 doit être prise en compte pour que les M. Philippe OLIVIERO, AR-HLM et Mme Claude BERTELINO, EFP-PACA, demandent de clarifier si

## Interventions

cf. Présentation par Géraldine BIAU, DREAL PACA (cf. Document)

D - Avis du CRH sur le bilan triennal SRU 2014-2016

M. le Préfet examine les propositions des EPCI et transmettra son avis technique à la commission nationale, qui elle-même proposera au ministre une liste de communes exemptées. Enfin, il rappelle que le CRH ne se prononce pas sur l'exemption SRU au titre des années 2018-2019.

M. Fathi BOUAROUA, Fondation Abbé-Pierre, indique que la FAP n'est pas contre l'exemption. Il demande à ce que les élus proposant leur commune à l'exemption aient le souci des publics les plus pauvres et de ne pas faire porter le poids de l'effort de la production de logement social sur les seules communes volontaristes, et en particulier les villes centres.

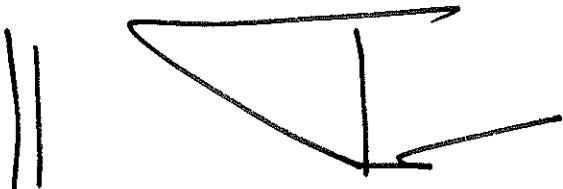
Mme Sophie MIGOULE, CA Cannes-Pays de Lérins, informe que les communes de son territoire ont été touchées par les inondations (2015). Malgré cette catastrophe, les communes s'engagent dans une politique volontariste pour le logement alors que 20 % de la population est considérée comme une priorité la politique menée en matière de production est réellement active mais pauvre. Sur ce territoire la politique menée en matière de logement social est considérée comme somme toute fort bonne mais celle-ci n'a pas atteint les objectifs fixés. En plus de ces contraintes, saufement des foncieries liée à la loi littorale et les risques incendies. Enfin, il demande à ce que les élus proposant leur commune à l'exemption aient le souci des publics les plus pauvres et de ne pas faire porter le poids de l'effort de la production de logement social sur les seules communes volontaristes, et en particulier les villes centres.

Mme Sophie MIGOULE, CA Cannes-Pays de Lérins, informe que la métropole ne fait que respecter et appliquer la loi. La métropole qui n'a pas ouvert la boîte de Pandore. En proposant à l'exemption pour 2018-2019 une liste de communes, la métropole ne fait que respecter et appliquer la loi.

M. Patrick LACOSTE, Conseil régional PACA, rappelle que la métropole AMP a toujours joué le jeu, en particulier en travaillant en partenariat avec les collectivités et l'Etat pour l'éaboration de 38 contrats de mixité sociale afin de trouver des solutions pour la construction de logements sociaux. La loi égalité et citoyenneté vient remettre en cause le permis de la loi SRU. Ce ne sont pas les élus qui sont généralement les plus riches. Il s'agit donc de la longue liste de communes proposées par la métropole AMP.

M. Le Préfet indique qu'un courrier a été transmis aux EPCI concernés sur l'exemption des obligations. La métropole Aix-Marseille-Provence a remis ses propositions. Le calendrier présenté sur fermete sur ce domaine. Il estime que c'est une prime à la ségrégation sur certaines communes qui le sujet est déjà traité. Néanmoins, il demandera à ses services si de nouvelles demandes pourront être prises en compte.

Stéphane BOUILLOU



**E - Signature de la convention entre M. le Préfet et M. BENICHOU.**

M. Armand BENICHOU, Président HANDITOIT, prend la parole et remercie M. le Préfet. Le constat est que de trop nombreux logements ne sont pas adaptés aux personnes handicapées, cela concerne 200 000 personnes en Région PACA. Cette convention est d'une importance capitale pour rattreiper le retard et réaliser des rencontrés avec les bailleurs sociaux. Avec l'aide des offices HLM, on constate une production de 1700 logements adaptés mais cela reste largement insuffisant par rapport à la demande.

**E - Signature de la convention régionale Handitoit**

M. le Préfet indique qu'une restitution sera présentée au CRH plenier une fois les arrêtés signés.

- Avis favorable à la majorité (1 contre, 5 abstentions, 16 pour)

M. le Préfet prononce la résolution suivante pour le vote :  
Etes-vous favorable à la proposition des 64 projets d'arrêts de carence dont la liste a été énoncée préalablement ?

M. Jean-Claude FERAUD, Métropole AMP, appelle le CRH à la clémence concernant la majoration des communes, même si certaines possètent le bouclier un peu loin.

M. le Préfet précise que les arrêtés de carence sont proposés suite à un travail départemental de départemnt et une concréttion des communes. Un vote communal par commune impliquerait de présenter le cas de chaque commune et de tenir une séance de CRH sur 3 jours pour entendre chaque maire. Le vote se fera donc sur l'ensemble des 64 communes proposées à la carence. Concernant l'exemption aux obligations SRU 2018-2019, une seule résolution est retenue sur les 64 projets d'arrêts de carence, sans évoquer l'exemption.